



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

Liberia

Question écrite n° 88794

### Texte de la question

Mme Paulette Guinchard souhaite interroger M. le ministre des affaires étrangères sur le danger que représente l'ancien président du Liberia Charles Taylor pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. Malgré l'interdiction qui lui est faite de toute forme d'ingérence, Charles Taylor, en exil au Nigeria, continue le développement de ses activités politico-économiques en Afrique de l'Ouest. Inculpé en mars 2003 pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité par le tribunal spécial pour la Sierra Leone, Charles Taylor fait, depuis juin 2003, objet d'un mandat d'arrêt international. Jusqu'à ce jour, les autorités nigériennes refusent toute coopération avec les instances judiciaires internationales. Aussi, elle demande que la France intervienne auprès du président du Nigeria Olosegun Obasango afin que les règles du droit international soient respectées et que Charles Taylor soit remis au tribunal spécial pour la Sierra Leone.

### Texte de la réponse

Les autorités françaises n'entendent pas laisser impunies les violations massives des droits de l'homme qui ont été commises en Sierra Leone durant la période de la guerre civile. C'est dans cet esprit que la France a soutenu la création puis les travaux du tribunal spécial. Cet engagement politique fort s'est doublé d'un effort financier important : la France a versé l'an passé une contribution volontaire de 500 000 euros au bénéfice de ce tribunal. S'agissant du cas particulier de Charles Taylor, le Gouvernement estime qu'il devra répondre des crimes qui lui sont reprochés et qui ont donné lieu à sa mise en examen par le procureur près le tribunal spécial pour 11 chefs d'inculpations et à un mandat d'arrêt international émis par le tribunal. La France a activement soutenu l'adoption, en novembre 2005, de la résolution 1638 du Conseil de sécurité. Cette dernière donne à la mission des Nations unies au Liberia (MINUL) un mandat lui permettant d'arrêter Charles Taylor, dans l'hypothèse où celui-ci tenterait de rentrer au Liberia. L'initiative du président nigérian consistant à accueillir Charles Taylor en exil a été déterminante dans le processus de sortie de crise au Liberia. Elle a en effet permis la signature de l'accord de paix global à Accra en août 2003, qui a constitué le point de départ du processus de transition, ayant abouti à l'investiture de Mme Ellen Johnson-Sirleaf comme présidente du Liberia le 16 janvier dernier. Le Gouvernement français a considéré que les modalités de l'extradition de M. Taylor devaient par conséquent être définies en plein accord avec le Nigeria. Le président Obasanjo, lors de sa visite à Paris l'année dernière, avait confirmé qu'il suivait personnellement cette affaire et avait précisé que Charles Taylor était sous haute surveillance dans sa résidence. Par la suite, le président nigérian a fait savoir qu'il ne remettrait M. Taylor qu'à des autorités légitimes libériennes, si celles-ci en faisaient la demande. Or la présidente du Liberia a confirmé le 17 mars aux autorités nigérianes sa demande d'extradition de Charles Taylor. Après avoir consulté ses pairs de la sous-région (UA et CEDEAO) et de la communauté internationale, le président nigérian Obasanjo a accepté le 25 mars dernier de répondre favorablement à la demande de Mme Johnson-Sirleaf. Quelques jours plus tard, Charles Taylor, en dépit d'une tentative de fuite, a été remis à la MINUL (mission des Nations unies au Liberia), qui est chargée de la sécurité du tribunal spécial pour la Sierra Leone, où il se trouve depuis lors en détention. Le tribunal spécial a demandé la délocalisation du procès à La Haye pour des raisons de sécurité. Une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies relative au transfert

est en cours d'élaboration. La France continuera à oeuvrer pour que progressent, en Afrique de l'Ouest comme ailleurs, la consolidation de la paix et l'indispensable lutte contre l'impunité.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Paulette Guinchard](#)

**Circonscription :** Doubs (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88794

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mars 2006, page 2636

**Réponse publiée le :** 9 mai 2006, page 4902